

Congrès de l'ABF à Strasbourg
“Inventer pour surmonter, bibliothèques en tension”

**Contribution de la FNCC
à l'Atelier sur la Réforme territoriale du samedi 13 juin 2015**

Bibliothèque et “parole publique”

La mise en perspective du thème général du Congrès – “Inventer pour surmonter, bibliothèques en tension” – et de celui de l'atelier sur la réforme territoriale, peut laisser entendre soit que la réforme territoriale met les bibliothèques “en tension”, soit à l'inverse qu'elle peut contribuer à les aider à “inventer pour surmonter”.

Dans la mesure où les bibliothèques ont pour ainsi dire anticipé la réforme territoriale *via* leur décentralisation exemplaire tout en restant une “compétence partagée” au sens que la responsabilité de la lecture publique est assumée par tous – Etat *via* le rôle de la BPI mais aussi l'implication financière sur les territoires au travers de la DGD, les départements avec le réseau des BDP et les communes et leur groupements -, la réforme actuelle de l'organisation territoriale confirme la pertinence de leur évolution. A ce titre, et à condition que les collectivités conservent leurs moyens financiers (mais ce n'est pas là une problématique spécifique aux bibliothèques), il ne semble pas y avoir de nouvelle tension. Peut-être est-ce même l'inverse : la nouvelle montée en force des intercommunalités par l'accroissement de leurs périmètres et la prise de nouvelles compétences pourra sans doute s'appuyer sur l'expérience des bibliothèques, premiers équipements à avoir été transférés.

En revanche, et à condition que les enjeux culturels y soient pris en compte (ce qui est loin d'être certain, surtout si la version définitive de la loi NOTRe ne retient ni l'amendement instituant des commissions culture ni celui posant le respect des droits culturels comme horizon partagé des politiques culturelles de l'Etat et des collectivités), les nouvelles concertations que pourrait insuffler la réforme territoriale, notamment par l'instauration des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP), peuvent apparaître comme une opportunité pour conférer aux bibliothèques une mission nouvelle que nous décrivons par cette contribution.

Cette mission est plus politique que culturelle. Ou plutôt elle met en valeur la tension politique inhérente à la dimension culturelle : celle du travail de la liberté d'expression.

*

Historiquement, la bibliothèque s'est construite comme un lieu d'accès à la lecture et, par là, au savoir. Aujourd'hui, les modalités de cet accès ont été profondément modifiées par Internet et par les technologies numériques. Les possibilités de l'accès au savoir ont été immensément décuplées. Elles se déploient sur chaque ordinateur, dans les domiciles ou de manière nomade.

La raison d'être première de la bibliothèque – l'accès au livre – s'en trouve profondément impactée et fragilisée.

En revanche sa nature remarquable de lieu public, présent partout, repéré par beaucoup et ouvert à tous, toutes générations confondues, n'en apparaît que de façon plus spectaculaire.

Ce dont témoigne concrètement l'essor de la présence des "fréquentants" (par rapport aux inscrits). C'est là un signe d'un renouveau nécessaire, et déjà engagé, de la mission des bibliothèques.

Ainsi, si la fonction des bibliothèques est interrogée, la structure démocratique de leur réseau perdure, comme l'outil anticipé d'une tâche qui reste encore largement à découvrir, non à rebours de leurs missions initiales mais pour les amplifier, les diversifier : c'est le plus important réseau de service public culturel, avec partout, en territoire urbain comme rural, des bâtiments, des équipements et des professionnels de haute compétence. De plus, un réseau gratuit. Il n'en existe pas d'autre de cette même nature. Cette réalité-là est donc remarquable et manifestement indispensable.

Mais indispensable à quoi ?

Aujourd'hui, la bibliothèque est une structure démocratique qui est à la recherche de son objet démocratique. La réforme territoriale peut contribuer à cette recherche.

Un outil de la parole. Le livre, l'écrit est l'une des formes de la parole. La forme fixe, imprimée, d'une parole "autorisée", de poète, d'écrivain et d'intellectuel. L'accès à cette parole autorisée relève d'une nécessité démocratique. Mais la production d'écrits d'un petit nombre reste cependant ce à quoi chacun doit avoir ainsi accès

Il faut encore – et ce serait là un nouveau monde – démocratiser l'accès à la parole elle-même, tisser un réseau de lieux où chacun est autorisé à prendre la parole, construire un réseau d'apprentissage, d'accompagnement et d'expérimentation de la prise de parole. Un réseau qui serait légitimement celui des bibliothèques, en lien avec les autres lieux de la parole publique – écoles, universités, théâtres, librairies... – et en concertation entre collectivités. Un réseau dont les "antennes" sont communales ou intercommunales mais dont la finalité dépasse le seul statut d'*équipement local* pour assumer celle d'une *responsabilité politique globale*.

Ainsi pourraient être mises en relation les paroles autorisées avec l'autorisation de la parole citoyenne. A sa mission première d'outil des politiques de la lecture publique tendent à s'en ajouter deux autres, celle de "l'écriture publique" et celle de la "parole publique".

Dès 1976, l'Unesco écrit : « *La culture n'est plus seulement une accumulation d'œuvres et de connaissances qu'une élite produit, recueille et conserve pour les mettre à la portée de tous* », ce qui était très précisément la fonction d'origine des bibliothèques. Et l'Unesco précise : « *La culture ne se limite pas à l'accès aux œuvres d'art et aux humanités, mais est tout à la fois acquisition de connaissances, exigence d'un mode de vie, besoin de communication* » (Recommandation de Nairobi). Cela vaut a fortiori pour la parole, vecteur premier de la communication.

Cette nouvelle mission de contribuer à une politique de la parole publique que les bibliothèques pourraient porter, apparaît d'autant plus urgente que les attentats de début janvier – qui ont été précisément des attentats contre la parole publique, contre la liberté d'expression – ont montré le danger que représentent à la fois l'individualisation croissante des existences et l'emprise inquiétante d'une usurpation de la voix projetée dans l'espace pseudo-public d'Internet (car bien souvent anonyme) et les possibilités de manipulation et d'intolérance qu'elle permet.

Numérique et parole civique. Ici, la politique numérique s'avère essentielle par la capacité des outils informatiques à favoriser le dialogue et sa diffusion ainsi que l'accès à l'information pour tous (par exemple *via* les "lecteurs Victor" pour les malvoyants) : tablettes, sites, plateformes d'échanges, mise en réseau, mutualisation, partage des données mais aussi outils d'intelligence collective, support d'écriture...

Si les possibilités de manipulation et de propagande des outils numériques et de la Toile sont aussi nombreuses qu'inquiétantes, leurs potentialités de déploiement de la vie démocratique par la mise en partage de la parole citoyenne sont infinies. Les bibliothèques ont un rôle majeur pour contribuer à favoriser la lumière que portent ces outils et à freiner l'emprise de leur face obscure. A cet égard, tout en accompagnant les citoyens dans leur appréhension d'Internet, la bibliothèque en est également une forme d'antidote. Le tournant numérique, qui modifie profondément l'usage des bibliothèques et leur fonctionnement, implique également pour elles et pour leurs professionnels, une responsabilité citoyenne d'ampleur inédite.

Un outil de reconnaissance de la parole de chacun. Par ailleurs, la fragilisation du lien des citoyens avec la représentation politique et donc la nécessité de mieux les associer à la décision politique ont mis en avant l'impératif d'un renforcement de la démocratie participative.

Celle-ci exige des formes d'apprentissage de la prise de conscience de l'intérêt général et de la maîtrise de la parole quel qu'en soit la modalité – orale, écrite, singulière ou en dialogue –, quel qu'en soit le support – politique, poétique, théâtrale... – et quel qu'en soit le support : la voix, le chant, l'écrit papier ou l'écrit numérisé. Une maîtrise dont le point de départ est la reconnaissance : se sentir en droit (en devoir) de s'exprimer et en capacité de le faire.

Cette reconnaissance doit être portée par un autre espace que la Toile, par un espace civique, réel, ouvert, transparent. On pourrait parler d'une fonction d'*agora* ou encore d'un "café-civique" comme on le dit pour les "cafés-culture" ou les "cafés-philo"...

A la suite des attentats de janvier 2015, plusieurs bibliothèques se sont d'ailleurs emparées d'une telle mission en organisant des débats *sur* la liberté d'expression *par* la liberté d'expression. Elles ont alors effectivement été des lieux de la parole publique et non seulement des lieux de la lecture publique.

La bibliothèque, un "4^e lieu" ? Les tensions que vivent les bibliothèques les ont déjà conduites à s'orienter vers des missions d'ordre plus social que strictement culturel. C'est la théorie du "3^e lieu", en plus du domicile et du lieu de travail ou d'étude. Donc un troisième espace de vie, pour réviser ses examens, pour se rencontrer, pour s'auto-former aux langues, au code le route, pour jouer, pour se faire aider dans des démarches administratives, voir une exposition, entendre une conférence, une lecture, etc. Pour vivre à la fois individuellement et ensemble.

Par-delà cet aspect social, la bibliothèque pourrait devenir un "4^e lieu", celui d'une parole civique, de la démocratie participative, du débat citoyen. Un espace de la citoyenneté politique pour laquelle la structure démocratique des bibliothèques s'avère parfaitement adaptée et que la réforme territoriale peut dynamiser.

De plus, une telle mission politique donnerait leur pleine signification à toutes les autres, celles de l'accès aux connaissances, de l'animation culturelle, de lieu de vie collective...

C'est une mission dont les modalités pratiques restent largement à inventer conjointement par les élus de toutes les natures de collectivités et les professionnels des bibliothèques, en lien avec les autres équipements culturels, le monde associatif, les universitaires, les écoles ainsi qu'avec les métiers du livre et de l'écrit : libraires, éditeurs, producteurs de revue, journalistes... Une mission qui, pourrait notamment éclairer la perspective d'un accroissement des horaires d'ouverture mais aussi demander une réflexion sur la formation des professionnels des bibliothèques.

Au-delà du choix quant aux options prises en fonction des contraintes financières qui s'imposent, la difficile question des horaires d'ouverture prend toute sa signification en fonction d'une redéfinition des missions : non pas ouvrir davantage (ou mieux) seulement pour favoriser l'accès au livre mais pour créer les conditions d'un élargissement des missions de bibliothèques – une dimension qui comporte également celle de la bibliothèque “hors les murs”.

Une responsabilité partagée. De ce point de vue, et dans le cadre de la réforme territoriale – notamment celui de l'agrandissement et de la multiplication des compétences prises par les intercommunalités –, la bibliothèque n'est-elle pas le lieu par excellence de ce que la FNCC appelle la “responsabilité culturelle partagée” ?

Le premier vecteur de la vie culturelle et de l'exercice des droits culturels est la parole lue, écrite, théâtralisée, filmée, chantée, savante, poétique, citoyenne – le “savoir-écrire” comme le “savoir-dire”, mais aussi le savoir écouter, entendre, dialoguer. Dans la mesure où toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur nature (communes, intercommunalités, départements mais aussi régions et Etat), se doivent d'assumer la responsabilité culturelle, on peut anticiper que la réforme territoriale actuellement en cours pourrait constituer une opportunité pour renforcer la co-construction des politiques dont les bibliothèques sont les outils les plus démocratiques. Et tout particulièrement entre les intercommunalités et les conseils départementaux.

*

Peut-être serait-ce là quelques voies permettant d'"inventer pour surmonter" non seulement les tensions que connaissent les bibliothèques mais aussi celles que vit la démocratie.

Pour la FNCC
Les élu-e-s du groupe de travail «Bibliothèques»